

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.096

L'An deux Mille Quinze, le 22 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 juin 2015

DATE D’AFFICHAGE

Le 16 juin 2015

ETAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON’S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par D. BARRAUD DUCHÉRON
M. Gilbert LOUX représenté par Patrick MARENGO

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : RESIDENCE TOUT-VENT - RUE OLIVIER MESSIAEN
CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE POUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION
PUBLIQUE DE GAZ - PUBLICATION DE L’ACTE

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

Dans le cadre du projet de réhabilitation des immeubles de Tout-Vent, rue Olivier MESSIAEN, la société Gaz Réseau Distribution France (G.R.D.F.) a procédé au renouvellement des ouvrages gaz comportant des appareils de régulation, de manœuvre, de contrôle et de protection, ainsi que les canalisations souterraines nécessaires à la distribution publique, sur les parcelles cadastrées section AP numéros 343 et 493 appartenant à la Ville de ROYAN.

Pour fixer les conditions d'implantation et d'exploitation de ces équipements, G.R.D.F. a élaboré une convention de servitude qui a été signée le 13 février 2014, avec la décision D.S.T. n° 14.038.

Par un courriel en date du 11 mai 2015, la S.C.P. MALET - Notaires à ROUEN, demande une délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Député-Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude au profit de G.R.D.F.. Il y a lieu de régulariser et de publier à la Conservation des Hypothèques compétente, l'acte authentique réitérant la convention signée avec G.R.D.F.

Les frais liés à cette opération sont à la charge de G.R.D.F.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette convention de servitude de passage du réseau de distribution publique de gaz, établie sur les parcelles cadastrées AP n° 343 et n° 493, appartenant à la Ville de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la convention établie par G.R.D.F., signée le 13 février 2014, pour le passage du réseau de distribution publique de gaz, en servitude sur la propriété de la Ville de ROYAN,
- Vu la nécessité de régulariser cette situation au bureau des hypothèques,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la convention établie par la société Gaz Réseau Distribution France et signée le 13 février 2014, pour la servitude de passage du réseau de distribution publique de gaz sur les parcelles cadastrées AP n° 343 et 493, appartenant à la Ville de ROYAN,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette convention de servitude.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 25 juin 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO